

AIDE-MÉMOIRE IMPÔTS 2017

ASSUREZ-VOUS D'AVOIR EN MAIN VOS DOCUMENTS POUR MAXIMISER VOS CRÉDITS.

VOUS DEVEZ PRENDRE RENDEZ-VOUS À L'AVANCE SI VOUS AVEZ UNE ENTREPRISE, UN BIEN IMMEUBLE OU SI VOUS AVEZ VENDU UN BIEN IMMEUBLE LOCATIF AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE.

REÇUS

- Cotisations à un REER
- Contribution politique
- Dépenses d'outillage (pour les mécaniciens)
- Frais d'adoption
- Frais financiers et frais d'intérêts
- Frais de garde d'enfants
- Cotisations syndicales et professionnelles
- Dons
- Pension alimentaire payée à un(e) ex-époux (se)
- Frais de déménagement
- Avis de cotisation fédéral et provincial de 2016
- Laissez-passer de transport en commun (janvier à juin)
- Acomptes provisionnels payés fédéral et provincial de 2017
- Vente ou disposition présumée d'immeubles, d'actions ou d'obligations
- Programme d'activités physiques ou artistiques des enfants (maximum 500 \$ QC)
- Frais médicaux (obtenir un sommaire annuel de votre pharmacie, dentiste, chiropraticien, etc.)

AUTRES DOCUMENTS (SI APPLICABLE)

- Revenus et dépenses de bien immeuble locatif
- Revenus et dépenses d'entreprise
- Déclaration des conditions de travail signée par votre employeur (T2200/TP-64.3)
- Achat d'une première habitation (acte notarié)
- Personne handicapée (T2201, TP-752)
- Total des déboursés pour maintien à domicile (résident du QC ayant 70 ans et plus seulement)
- Facture d'impôts fonciers

FEUILLETS

- Tous les revenus d'emploi ou de commissions: T4, T4A, Relevé 1
- Prestation d'assurance-emploi (T4E)
- Prestation d'assistance sociale (T5007)
- Indemnités pour accidents du travail (T5007, RL5)
- Prestation de sécurité de la vieillesse (T4AOS)
- Prestation de pension de retraite RPC/RRQ (T4AP, RL2)
- Prestation universelle pour la garde d'enfants (RC62)
- Contribution additionnelle pour services de garde subventionnés (RL30)
- Frais de scolarité/montant relatif aux études (T2202/RL8)
- Intérêts et dividendes (T3, RL16) (T5, RL3)
- Intérêts payés sur un prêt étudiant
- Feuillet de loyer émis par le propriétaire (RL31)



Un crédit d'impôt est offert pour la remise en état des résidences secondaires touchées par les inondations du printemps 2017



La période d'admissibilité au crédit RénoVert est prolongée en 2018



Le montant relatif aux études et le montant pour manuels sont abolis au fédéral en 2017



Les crédits d'impôt pour la condition physique et pour les activités des enfants sont éliminés au fédéral en 2017

DATES IMPORTANTES

Date limite pour cotiser à vos REER : 1^{er} mars

Production d'une déclaration d'impôts d'un particulier : 30 avril

Paiement des acomptes provisionnels d'un particulier (impôts sur le revenu) :

15 mars, 15 juin, 15 septembre, 15 décembre

APPORTEZ-NOUS VOS DOCUMENTS DÈS LE 1^{ER} MARS 2018, AFIN DE NOUS AIDER À FAIRE DE CETTE SAISON, UNE AUTRE RÉUSSITE!

Saviez-vous que peu importe la date de transmission de votre rapport, le solde dû est toujours le 30 avril ?

VOTRE SITUATION A-T-ELLE CHANGÉ?

CHANGEMENT D'ÉTAT CIVIL

Date (JJ/MM/AA)

- Célibataire Conjoint de fait
 Séparé Divorcé
 Marié Veuf/veuve

CONJOINT

Nom

Date de nais. (JJ/MM/AA)

NAS

HABITE EN COLLOCATION

Date (JJ/MM/AA)

Nombre de colocataires

ACHAT 1^{RE} MAISON

Date (JJ/MM/AA)

NOUVELLE ADRESSE

CHANGEMENT D'USAGE DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE

- De résidentiel à locatif
 De locatif à résidentiel

Date (JJ/MM/AA)

NOUVEAU BÉBÉ

Nom

Date de nais. (JJ/MM/AA)

AUTRE ENFANT À CHARGE

Nom

Date de nais. (JJ/MM/AA)

Revenu net

AUTRE ENFANT À CHARGE

Nom

Date de nais. (JJ/MM/AA)

Revenu net

ENFANT QUI N'EST PLUS À VOTRE CHARGE

Nom

Date de nais. (JJ/MM/AA)

Date de fin (JJ/MM/AA)

AUTRE PERSONNE À CHARGE

Nom

Date de nais. (JJ/MM/AA)

- Père Mère

Autre

Revenu net

- Aidant naturel
 Personne déficiente physique ou mentale

CHANGEMENT ASSURANCE MÉDICAMENT

- Assurance collective
 Au travail
 Du conjoint

Date de début (JJ/MM/AA)

Date de fin (JJ/MM/AA)

- Faillite
 Premier don de charité

VOTRE AIDE-MÉMOIRE IMPÔTS 2017

MERCI

DE COMPTER SUR NOUS,
C'EST AVEC PLAISIR
QUE NOUS COMPTONS
POUR VOUS DEPUIS 1993